

## Compte rendu de la séance du 12 avril 2017

**PRESENTS** : PAUCOD Laurent - CORRETEL Jacques - DONGUY Brigitte - TREIBER-FERBER Edna - PERROTIN Patrice - SOULARD Anne - BEAUDET Florence GIROD Françoise - FONTAINE Christian – ROCHE Philippe - - COTE Cécile - BERGHMANS Laurence - JAYR Jacqueline - CHENE Lydie -

**ABSENTS EXCUSES** : TOURNAYRE Olivier - FALAISE Jean-Jacques - BONNARD Yvon - DELORME Bertrand

**ABSENTS** :

**Date de la convocation** : 3 avril 2017

**Secrétaire de séance** : Lydie CHENE

### **BUDGET PRIMITIF 2017 Budget annexe «Local commercial : salon de coiffure »**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe local commercial : salon de coiffure, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	0 €	Dépenses de fonctionnement	8 245,20 €
Recettes d'investissement	0 €	Recettes de fonctionnement	8 245,20 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide le reversement au budget communal par le Budget annexe Salon de Coiffure de l'excédent, soit 4 000 €.

### **BUDGET PRIMITIF 2017 Budget annexe «Local commercial : épicerie »**

Présentation au conseil municipal du budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe local commercial : épicerie, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	6 885,22 €	Dépenses de fonctionnement	9 029,61 €
Recettes d'investissement	6 885,22_€	Recettes de fonctionnement	9 029,61 €

### **BUDGET PRIMITIF 2017 Budget annexe «Local commercial : café-restaurant »**

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, vote le budget primitif de l'exercice 2017 du budget annexe local commercial : café restaurant, qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement	19 727,80 €	Dépenses de fonctionnement	22 654,92 €
Recettes d'investissement	<u>12 969 € + 6 758,80 € = 19 727,80 €</u>	Recettes de fonctionnement	22 654,92 €

### **VOTE du TAUX des CONTRIBUTIONS DIRECTES**

**Rappel des taux actuels :**

- taxe d'habitation	11,20 %	produit attendu	267 344 €
- taxe foncière sur propriétés bâties	12,00 %	produit attendu	191 280 €
- taxe foncière propriétés non bâties	47,24 %	produit attendu	42 705 €

Soit total 501 329 €

Compte tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, des baisses des dotations de l'Etat, il est proposé au conseil municipal de voter une augmentation applicable sur le taux actuel de la taxe d'habitation et de conserver le taux en vigueur sur la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties.

- taxe d'habitation	12,00 %	produit attendu	286 440 €
- taxe foncière sur propriétés bâties	12,00 %	produit attendu	191 280 €
- taxe foncière propriétés non bâties	47,24 %	produit attendu	42 705 €

Le produit global des impôts locaux sera de 520 425 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal vote le nouveau taux des taxes.

### **AMORTISSEMENT 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'amortir différents travaux 2015 et 2016, à savoir :

⇒ Eclairage public chemin piétonnier entre Eglise et salle des Fêtes, travaux effectués le 07/07/2015 :

Montant des travaux : 6 794.89 € durée de l'amortissement 15 ans – montant de l'amortissement 453.00 €

⇒ Travaux d'éclairage public parking de la Chapelle de l'Orme, travaux effectués le 28/09/2015 :

Montant des travaux : 7 965.94 € durée de l'amortissement 15 ans – montant de l'amortissement 531.00 €

⇒ Modernisation de l'éclairage public Pied de la Côte et Monument aux Morts, travaux effectués le 29/09/2015 :

Montant des travaux : 4 212.32 € durée de l'amortissement 15 ans – montant de l'amortissement 281.00 €

## **BUDGET PRIMITIF 2017 Budget communal**

Le budget primitif de l'exercice 2017 est voté à l'unanimité en équilibre des recettes et des dépenses de fonctionnement à la somme de 1 165 463,68 € et en investissement à la somme de 1 093 476,66 € se décomposant comme suit :

→ fonctionnement

Dépenses 1 055 463,68 € + 110 000 € = 1 165 463,68 € Recettes 1 165 463,68 €

→ investissement

Dépenses 1 093 476,66 € Recettes 983 476,66 € + 110 000 € = 1 093 476,66 €

Le prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour équilibrer les dépenses d'investissement s'élève à 110 000 €.

Le conseil municipal vote le montant global des subventions à 24 570 €, avec notamment la somme de 1 100 € pour le spectacle musical organisé par le collège de Pont d'Ain avec les 6<sup>ème</sup> et les CM1/CM2.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet de construction du bâtiment d'activités scolaires et périscolaires une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 15 000 € peut être allouée par le sénateur Rachel MAZUIR. D'autre part, le conseil départemental est susceptible d'attribuer une subvention de 15 %. Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le projet et le plan de financement se présentant de la façon suivante :

Estimation de l'opération :

- acquisition de terrains	8 573,16 € H.T.
- construction bâtiment	331 414,37 € H.T.
- honoraires (architecte, étude, sol...)	39 875,93 € H.T.
total H.T.	379 863,46 €

Plan de financement :

- subvention DETR 39,50 %	150 000,00 €
- Conseil Départemental 15 %	55 693,00 €
- Réserve Parlementaire	15 000,00 €
- crédits à inscrire au Budget Primitif	159 170,46 €
Soit total H.T.	379 863,46 €

Edna TREIBER-FERBER informe le conseil municipal qu'il a été notamment prévu en investissement des travaux au cimetière. Cette opération sera réalisée par phasage, avec notamment dans un premier temps la réhabilitation du carré A (en haut à gauche) :

- l'enlèvement/reprise de sépultures (environ 36)
- la pose de muret de soutènement
- réhabilitation du carré
- gestion des intervalles inter tombes

Brigitte DONGUY donne connaissance au conseil municipal du bilan provisoire des Temps d'Activités Péri scolaires avec une augmentation du coût notamment dû aux frais de personnel.

## **PARTICIPATION FINANCIERE SYNDICAT BASSE VALLEE de l'AIN**

Le maire fait part au conseil municipal du montant de la contribution de la commune à verser au Syndicat de la Basse Vallée de l'Ain à savoir 5 798,10 €. Il rappelle que la commune a trois bassins versants et fait partie de 3 syndicats : Syndicat Mixte Interdépartemental du Suran, Syndicat d'Aménagement de la Reyssouze, et le SIVU de la Basse Vallée de l'Ain. Il rappelle qu'à plusieurs reprises il a été demandé par délibération, la modification des statuts quant à la participation financière de la commune à ce dernier syndicat. En effet, la contribution demandée est calculée sur la totalité de la commune et ne tient pas compte des différents bassins versants.

Aucune modification n'étant intervenue, chaque année le précédent conseil municipal délibérait en émettant un avis défavorable au règlement de la participation et divisait par 3 son montant.

Il propose au conseil municipal de délibérer de la même manière. Le conseil municipal après en avoir délibéré, 13 voix pour et 1 abstention, décide de donner un avis défavorable pour le règlement de la participation totale de 2017 à savoir 5 798,10 €, et de diviser en 3 soit 50 % au titre de la population (soit 400 habitants) et 50 % en fonction du potentiel fiscal : soit 1 932,70 €.

## **INDEMNITES MAIRE et ADJOINTS : modification de l'indice au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le maire fait part au conseil municipal que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a modifié l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base de calcul des indemnités de fonctions des élus, passant de 1015 à 1022. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide du maintien du taux des indemnités fixé par délibération du 28 mars 2014, et indique que le pourcentage est fixé en référence à « l'indice brut terminal de la fonction publique », ce dernier étant amené à nouveau à être modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **GITE : tarif location longue durée et tarifs 2018**

Le maire informe le conseil municipal qu'une demande de location pour une longue durée a été faite en mairie pour une personne travaillant dans la zone du Mollard chez RSPI. Le conseil municipal après en avoir délibéré, fixe le prix de la location au mois à 370 €, 20 € pour les frais de fluides et 500 € de caution. D'autre part, en vue de la mise à jour du catalogue des gîtes de France, le conseil municipal décide de fixer les tarifs 2018, compte tenu des travaux de rénovation, ainsi :

la nuité par personne	13,00 € fixe à 15,00 €
la semaine	280,00 € fixe à 300,00 €

**PERMANENCES ELECTIONS PRESIDENTIELLES des 23 avril et 7 mai**

Il est procédé à la mise en place des permanences, en tenant compte de la modification des horaires : fermeture des bureaux de vote à 19 H

**TRAVAUX**

La question sera vue lors du conseil municipal du lundi 24 avril 2017.

**COMPTE-RENDUS de REUNIONS**

Néant

**QUESTIONS DIVERSES**

Jacques CORRETEL maire adjoint informe le conseil municipal que les arbustes situés dans l'îlot sur le parking de la salle des fêtes, ont été enlevés, pour permettre le stationnement des véhicules « frigo », lors de la location de la salle.

Florence BEAUDET, indique que le parking situé vers l'église est souvent plein en journée, et que souvent il est occupé par les véhicules de gens partant en randonnée. A étudier la mise en place de panneaux pour indiquer d'autres parkings.

Réunion de la commission urbanisme : mercredi 19 avril 2017 à 19 H 30

**Le Maire  
Laurent PAUCOD**